



Victoriaville

FIÈREMENT
DURABLE

AVIS PUBLIC

738, boulevard des Bois-Francis Sud

Demande de dérogations mineures présentée à la séance ordinaire du mardi 8 septembre 2026, à 18 h

**Salle du conseil
Hôtel de ville
1, rue Notre-Dame Ouest, porte n° 2
Victoriaville**

Lors de cette séance, le conseil municipal prendra une décision sur cette demande de dérogations mineures.

> Vous pouvez faire vos commentaires sur cette demande en vous présentant à la séance ou en les envoyant avant le mardi 8 septembre 2026, midi, en cliquant sur le lien suivant :

<http://vic.to/conseil/seances/question/ajout>

VICTORIAVILLE, le 20 août 2026

La greffière,

ROSANE ROY

C'est quoi le projet?

La demande de dérogations mineures vise à permettre :

- a) l'agrandissement du porche à 0,55 mètre de la ligne de côté droit du terrain (article 5.1.1.);
- b) que l'avant-toit du porche soit à 0,15 mètre de la ligne de côté droit du terrain (article 5.1.1);
- c) qu'un terrain ait une superficie de 605,70 mètres carrés (article 3.3.2);
- d) qu'un terrain ait une profondeur de 28,47 mètres (article 3.3.2).

Ces éléments ne respectent pas le Règlement de zonage numéro 1261-2019 et le Règlement de lotissement numéro 1262-2019.